

EN SAVOIR PLUS ...

ZAC HAUTS DE LA BIDOUZE 32 ha pour plus d'emplois locaux

Par délibération du 20 février dernier, les élus ont validé le cahier des charges relatif à une Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour **l'aménagement de la zone des hauts de la Bidouze**. Les objectifs sont de structurer les implantations d'activités, de permettre le développement des entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises de production et de services.

Durée de la prestation : avril à juin 2012
Choix de l'aménagement : fin 2012.

Contact :
Florence Margueritte, DGS
Tél : 05 59 56 05 11
@ : administration@pays-de-bidache.fr

POINT JEUNES 12-17 ANS

A l'occasion de l'Essor basque, le 11 février dernier, course cycliste qui a démarré à Bidache, les adolescents du Point jeunes ont mené une action qui leur a permis de cofinancer une sortie au ski : affiches, préparation de crêpes et gâteaux, tenue de la buvette et vente de boissons et pâtisseries. Les bénéficiaires collectés leur ont ainsi permis de partir à la Pierre Saint Martin, le 10 mars dernier. Ils étaient une vingtaine à chauffer les skis (et pour certains c'était une première !), avec cours pour les débutants, et à profiter d'une neige encore abondante et d'un soleil radieux !

Le coût restant a été financé par une participation de 15 à 17 € par adolescent en fonction du quotient familial, par la Communauté de Communes et par la CAF (à travers le contrat enfance-jeunesse). Il comprenait les locations de matériels, le transport en bus, les forfaits Journée et 2 h de cours collectif).

Votre adolescent est intéressé pour participer aux sorties et animations du Point Jeunes ? Il peut rejoindre à tout moment le groupe en contactant les animateurs ci-dessous.

Contacts : Mathieu Fabas / Pascal Larricart
Tél : 05 59 55 53 72
@ : jeunesse@pays-de-bidache.fr

MISE EN PLACE D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Le Pays de Bidache est sujet à une forte croissance démographique (+22% en 10 ans) et un vieillissement qui va de pair. Ainsi, les besoins en services pour les personnes âgées ou à mobilité réduite tendent à augmenter rapidement.

En 2011, une réflexion autour de l'action sociale a été engagée par les élus, avec décision de création d'un CIAS.

Délibération du 19/12/2011 : vote à l'unanimité pour la création d'un CIAS et sollicitation des communes membres de la CdC pour le transfert de compétences Action sociale et notamment l'aide à domicile.

Délibération du 20/02/2012 : lancement d'une étude financière, juridique et administrative pour le transfert des compétences et du personnel.

Le futur CIAS sera l'acteur public unique de la cohésion sociale pour l'ensemble des communes du Pays de Bidache. Il aura pour rôle de faciliter le quotidien et d'apporter un mieux être à l'ensemble des habitants.

Ainsi la volonté politique de regrouper les services existants* au sein d'une structure unique a plusieurs objectifs :

- rendre plus lisible l'intervention avec une communication et un interlocuteur unique, notamment auprès des personnes âgées, dépendantes ou encore celles fragilisées par des parcours de vie difficiles.
- répondre aux orientations fixées par le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale, par une mutualisation des moyens.
- définir précisément les interventions d'intérêt communautaire pour mener une politique cohérente sur l'ensemble des communes en terme d'Aide à domicile.

L'assistance à la mise en place du CIAS sera confiée à un bureau d'études. Il aura pour missions d'accompagner l'équipe de la Communauté de Communes sur les aspects administratifs, juridiques et financiers, avec création d'un Etablissement

Public Administratif, transfert des missions et du personnel du CCAS de Bidache et de l'ASAD, obtention des autorisations avec agréments Prestataire et Mandataire.

L'intégralité du cahier des charges est consultable sur le site Internet www.pays-de-bidache.fr. Il a été présenté aux services du Conseil Général.

Le choix du prestataire interviendra courant avril avec une fin de mission prévue pour l'été 2012.

**Aujourd'hui, le territoire du Pays de Bidache est couvert par :*
- le CCAS de Bidache : agréments Prestataire et Mandataire
- l'Association d'Aide à Domicile du Val d'Adour : agréments Prestataire et Mandataire
- les CCAS de Arancou, Bardos, Bergouey Viellenave, Came, Guiche et Sames qui assurent quelques actions de proximité.

Contacts :
Florence Margueritte / Stéphanie Rauzier
Tél : 05.59.56.05.11
@ : developpement@pays-de-bidache.fr

Communauté de Communes
Pays de Bidache
75 route de Saint Palais
64 520 Bidache
Tél : 05 59 56 05 11
Fax : 05 59 56 05 39

Heures d'ouverture
au public :
du lundi au vendredi
9h à 12h / 14h à 17h

Directeur de publication
R. Malou

Conception et rédaction :
F. Margueritte, S. Rauzier

Photos : Pays de Bidache

Impression :
Imprimerie
des 3 Vallées
à Bardos



ANNEE 2012 N°5
PRINTEMPS

LA LETTRE DU PAYS DE BIDACHE

ARANCOU - BARDOS - BERGOUEY VIELLENAVE - BIDACHE - CAME - GUICHE - SAMES

LE PAYS DE BIDACHE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE PAYS BASQUE

Le Pays de Bidache, vous le connaissez bien ! Les compétences de la Communauté de Communes aussi !

Depuis maintenant un an, nous vous informons des différentes actions et missions de nos services, nous vous proposons de suivre notre actualité avec le site Internet et nous vous tenons au courant des nouveautés et des services auxquels vous pouvez prétendre.

Mais nos missions dépassent le cadre communautaire. Les élus et techniciens travaillent aussi à des échelles plus vastes en étant acteurs des réflexions et des projets qui se tiennent au niveau de différents organismes, principalement sur le Pays basque.

DES ORGANISMES ET OUTILS SUPRA- COMMUNAUTAIRES

EPFL
Etablissement Public Foncier
Local

Il intervient en soutien opérationnel et/ou financier auprès des collectivités pour de l'acquisition foncière et la réalisation de projets Habitat ou Economique. Pour la CdC, il assure le portage financier d'une partie des terrains de la ZA des Hauts de la Bidouze et l'accompagne dans la réflexion de l'aménagement de la zone d'activités.

**Conseil des Elus /
Conseil de Développement
Pays basque**

Le dispositif CEPB/CDPB conduit de nombreux chantiers de réflexion ou de pilotage sur l'aménagement du territoire, l'eau, la mar-

que territoriale, la démographie médicale...

Parmi les dossiers, nous menons une réflexion avec eux sur les services publics et sur un document de référence pour l'aménagement du Pays basque.

SAGE
Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux

A l'échelle du territoire Adour-Aval (Sud des Landes et Nord Pays-Basque), les collectivités se regroupent pour élaborer un SAGE, outil de planification et de coordination des acteurs et des actions sur l'eau afin d'atteindre un bon état écologique. La CdC intervient pour les communes de Bardos, Guiche et Sames incluses dans le périmètre d'étude.

SDCI
Schéma Départemental de
Coopération Intercommunale

Des commissions organisées par le Préfet ont travaillé sur la réforme de la carte intercommunale à l'échelle du Département. Aucun impact sur le périmètre du Pays de Bidache. En revanche une réflexion est en cours sur la suppression de syndicats dont celui de l'eau, avec transfert possible de la compétence à la Communauté de Communes.

Voir pages intérieures :
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Contrat Communautaire de Développement (CCD)
- Contrat de territoire Errobi-Adour-Ursuia
- Pays d'Accueil Touristique

Le Mot
du Président

L'année 2012 a démarré avec entrain ! Les communautés de communes prennent de plus en plus de poids dans l'organisation territoriale, et ceci est d'autant plus vrai sur un territoire à dimension humaine comme le nôtre. Nous travaillons à être plus efficace en matière de services et d'actions, nous nous efforçons de suivre l'évolution démographique et les besoins à la personne tout en pensant à favoriser l'emploi et l'économie locale (voir dernière page sur les études en cours).

Je vous laisse découvrir ce bulletin qui arrive avec le printemps !

Bonne lecture !
Robert Malou

DANS CE NUMÉRO :

LE PAYS DE BIDACHE AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE PAYS BASQUE	1
LES ORGANISMES SUPRA-COMMUNAUTAIRES	1
ERROBI-ADOUR-URSUIA	2
CONTRAT COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT	2
LE SCOT	3
LE PAT ET LA CONVENTION TOURISME	3
EN SAVOIR PLUS	4

www.pays-de-bidache.fr

LES CONTRATS DE TERRITOIRE

Le Contrat Communautaire de Développement 2009-2011

Signé avec le Conseil général en mars 2009, le CCD arrive à présent à son terme.

Il s'articule autour des axes : **Petite Enfance et Economie.**

7 opérations étaient programmées pour une dépenses de 1,9 millions d'€ dont 480 000 € de crédits départementaux.

Le bilan final du Contrat fait apparaître une réalisation à 100%.

Actions Economie :

↳ ZA Hauts de la Bidouze (32 ha) : étude de faisabilité / programme des travaux / acquisition de terrains, échange avec l'armée

↳ Chaisiers de Came : étude et mise en œuvre d'un plan d'actions

↳ Animation économique

Actions Petite enfance:

↳ Crèche/halte-garderie / RAM

Le prochain contrat devrait intégrer les axes **Habitat et Culture.**

ERROBI-ADOUR-URSUIA : UN TERRITOIRE DE PROJETS POUR LE FINANCEMENT DE NOS ACTIONS

Depuis près d'un an, la Communauté de Communes du Pays de Bidache travaille avec les Communautés de Communes du Pays de Hasparren et d'Errobi (Combo) à une stratégie territoriale commune.

Ce territoire de 46 000 habitants et 29 communes est soumis à une forte pression foncière et démographique, en raison de sa proximité de l'Agglomération bayonnaise, l'ACBA. En se regroupant et en réfléchissant ensemble, les élus de ces trois Communautés de communes travaillent à une meilleure cohérence sociale et territoriale.

Cet exercice, réalisé à la demande du Conseil régional d'Aquitaine, permettra le financement d'actions via la signature d'un contrat territorial. Le Conseil général sera partenaire notamment via les Contrats Communautaires de Développement (voir encart ci-contre), et l'Etat via ses règlements d'intervention classiques.

Ainsi, après réalisation en interne d'un diagnostic territorial et définition des grands enjeux, les élus ont défini quatre axes thématiques à développer :

- ↳ l'économie locale
- ↳ les services à la population
- ↳ l'habitat
- ↳ le tourisme, la culture et le patrimoine

Ils ont identifié les actions, les outils financiers et les moyens d'animation.

Au total, ce sont 46 projets qui sont inscrits dans ce contrat pour un budget total de 40 millions d'€ dont 3.8% de subventions du Conseil régional, 4.6% de subventions du Conseil général et 8.5% d'Etat et d'Europe.

Nous avons deux années pour tout mettre en œuvre : 2012 / 2013.

Les principales actions déposées pour le territoire du Pays de Bidache sont détaillées ci-dessous ; les porteurs des projets sont signalés en () :

Economie locale

- ZA des Hauts de la Bidouze 8.2 millions d'€ (CC Pays de Bidache)

- Multiple rural 600 000 € (Commune de Arancou)

- OCM (Aide à l'investissement des entreprises) : budget à déterminer avec les autres CC.

Tourisme, Culture, Patrimoine

- Convention tourisme dont Pays d'Accueil Touristique (CC pays de Bidache avec CC Errobi et CC Pays de Hasparren)

- Valorisation du Duché 14 000 € (Association Bidache, Culture et cie)

Habitat

- Extension du centre urbain de Bidache 5,4 millions d'€ (Bidache)

Services à la population

- Enquête enfance 3 500 € (CC Pays de Bidache)

- Rénovation de la piscine 375 000 € (Commune Bidache)

Contact :

Stéphanie Rauzier
Chargée de développement
Tél : 05 59 56 05 11
@ : developpement@pays-de-bidache.fr

Errobi-Adour-Ursuia

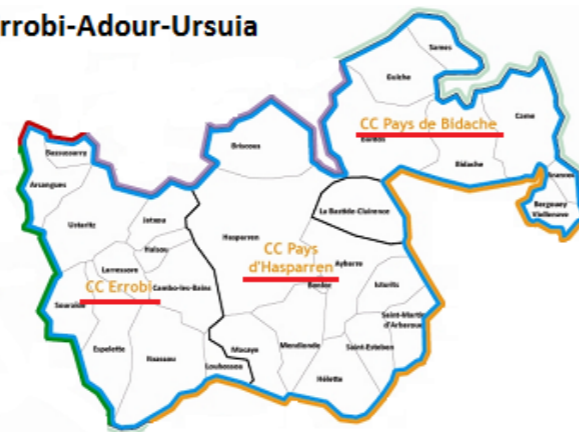
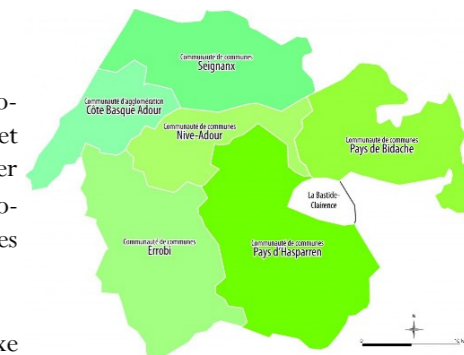


SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La Communauté de Communes adhère au Syndicat mixte du SCOT de l'agglomération bayonnaise et du Sud des Landes, territoire vaste de 48 communes et plus de 215 000 habitants. LE SCOT constitue un lieu privilégié pour penser puis mettre en œuvre un développement durable, c'est-à-dire responsable, cohérent et concerté. Les élus vont définir les objectifs opérationnels et les moyens de leur mise en œuvre. Trois documents le constituent :

- Le rapport de présentation : réalisé, à disposition à la CC Pays de Bidache
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : il fixe les objectifs à atteindre en termes d'habitat, d'implantations commerciales, de fonciers économiques, d'équipements structurants, d'environnement, de déplacements... (en cours d'adoption - à consultation)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs : il fixe le PADD dans un document qui devient opposable aux documents d'urbanisme (dont cartes communales et PLU).



Concrètement pour le Pays de Bidache :

Le Pays de Bidache y est identifié comme source de richesses patrimoniales et touristiques et la place de l'agriculture y est essentielle dans l'économie locale. Il s'agira de rechercher les moyens d'une cohabitation harmonieuse entre développement urbain et maintien de l'agriculture, par un recentrage de l'urbanisation qui devra se faire majoritairement en assainissement collectif ; en matière d'économie, la future zone de 32 ha sera de nature à rapprocher les lieux d'habitat des lieux de travail et permettra de réduire les distances à parcourir en voiture.

La commune de Bidache est identifiée comme polarité structurante (au même titre que Hasparren, Combo...). Ainsi elle devra jouer un rôle dans l'accueil de la population, le développement de l'emploi, et la présence des services et des équipements utiles à son bassin de vie (territoire de la Communauté de Communes).

A l'échelle de toutes nos communes, il conviendra de continuer à favoriser les services et commerces de première nécessité. Seront systématiquement recherchées la densité urbaine, la préservation de l'Agriculture et la réduction de la consommation foncière.

Contact : Maider Behoteguy, Déléguée communautaire en charge du SCOT,
Tél : 05 59 56 05 11.

LE PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET LA CONVENTION TOURISME

Mis en place en 2006, le PAT poursuit ses missions sur le territoire du Pays de Hasparren, du Pays de Bidache et de La Bastide Clairence.

Sur ce territoire de 21 000 habitants et de 3 Offices de Tourisme, les actions permettent de mutualiser les moyens de communication, de valoriser le patrimoine et de fédérer les initiatives.

Dans le cadre du contrat de territoire Errobi-Adour-Ursuia, un projet d'extension du PAT sur la CC Errobi est en cours pour mieux communiquer et valoriser notre territoire. Il s'agit d'un axe de la convention tourisme, élaboré en partenariat avec le Conseil général et le Conseil régional, qui se décline plus précisément autour de :

- ↳ l'optimisation de l'organisation touristique locale
- ↳ le développement de l'itinérance
- ↳ la valorisation du patrimoine naturel

Cette convention permettra de mettre en œuvre et de financer des projets touristiques autour des 3 axes ci-dessus définis.

Après 6 années à La Bastide Clairence, le bureau du PAT a été transféré à l'Office du Tourisme du Pays de Bidache.

Contact :
Natacha Courdurié, coordinatrice PAT,
Tél : 05 59 56 03 49 / 06 87 73 19 46
tourisme@paysbasque-adour.com

